



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

antibiotiques

Question écrite n° 112879

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory appelle l'attention M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'objectif de délivrance de 70 % de médicaments génériques d'ici à la fin de l'année qui est en passe d'être atteint selon une annonce récente faite par l'Assurance maladie avec un taux de 67,8 % réalisé à la fin du mois d'octobre. Toutefois, la France reste toujours un des plus gros consommateurs d'antibiotiques en Europe, plus de 30 doses journalières d'antibiotiques pour 1 000 personnes sont consommées en moyenne annuelle. Il lui demande de lui préciser quelles sont les mesures qu'il entend mettre en oeuvre pour suivre et contrôler les évolutions en matière d'absorption de médicaments antibiotiques en France.

Texte de la réponse

Jusqu'au début des années 2000, la France était le pays européen qui consommait le plus d'antibiotiques. Dans ce contexte, le ministère de la santé a élaboré un plan d'action pluriannuel 2001-2005 avec comme objectif de maîtriser et de rationaliser la prescription des antibiotiques. Ce premier plan a servi de cadre aux campagnes de communication « les antibiotiques c'est pas automatique » de la Cnamts, qui ont permis une baisse significative de la consommation des antibiotiques depuis 2002 : moins 17 % en quatre ans, soit 18 millions de traitements évités, moins 31 % pour les enfants de zéro à cinq ans. La Cnamts a complété ce dispositif par la mise à disposition à titre gratuit à partir de 2002 de tests de diagnostic rapide de l'angine (TDR) pour les médecins au sein de leur cabinet médical. Ces tests permettent d'éliminer un diagnostic d'angine à streptocoque et de ne pas recourir aux antibiotiques. Au plan hospitalier, l'accord-cadre national antibiotiques, diffusé aux agences régionales d'hospitalisation par décision du directeur de l'hospitalisation et de l'organisation des soins du 9 mars 2006, fixe pour objectif global national un volume de diminution de 10 % en trois ans de la consommation d'antibiotiques des établissements de santé. La mise en oeuvre du plan pour préserver l'efficacité des antibiotiques a été assurée par le Comité de suivi du plan pour préserver l'efficacité des antibiotiques, nommé en 2002, qui vient d'être renouvelé. Les réflexions menées au sein de ses groupes de travail ont permis de mettre en place : un guide pour une méthode de calcul de la consommation des antibiotiques dans les établissements de santé et en ville, avec pour objectif d'harmoniser les calculs des consommations d'antibiotiques ; le projet d'éducation « Bug Investigators », soutenu par la commission européenne, et qui est en cours de mise en oeuvre en lien avec le ministère de l'éducation nationale. Il est destiné à améliorer les connaissances des enfants de neuf à seize ans scolarisés sur la flore bactérienne, les infections, l'utilité des antibiotiques et les dangers de leur utilisation inappropriée ; la Cnamts, en lien avec la direction générale de la santé, a mis en place des actions spécifiques en direction des professionnels de la petite enfance en élaborant deux documents, le guide « Collectivités de jeunes enfants et maladies infectieuses », pour les responsables de structures d'accueil, et le livret « Faire face aux infections ORL et bronchiques des jeunes enfants, des repères au quotidien » pour le personnel des structures d'accueil. Ces deux documents ont été diffusés en novembre 2006. Par ailleurs, le site du plan pour préserver l'efficacité des antibiotiques est en cours de construction. Il sera principalement destiné aux professionnels de santé, avec pour objectif de mettre à disposition en un lieu unique les informations sur les antibiotiques et les résistances bactériennes. La mise en place d'un nouveau plan pour

préserver l'efficacité des antibiotiques 2006-2009 a été décidée pour permettre la poursuite d'actions du plan 2001-2005, et pour mettre en oeuvre de nouvelles réflexions. Les thèmes suivants seront abordés : la qualité des pratiques médicales en matière d'antibiothérapie, la mise en place d'actions en direction du grand public et des professionnels de la petite enfance, les liens entre la politique antibiotique et le risque infectieux, l'utilisation des antibiotiques dans les établissements de santé, la mise en place d'un système d'information spécifique au plan pour préserver l'efficacité des antibiotiques. Par ailleurs, une communication spécifique au plan national pour préserver l'efficacité des antibiotiques sera envisagée, et les réflexions sur des programmes de recherche en matière d'antibiotiques et de résistances bactériennes seront encouragées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112879

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités (II)

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12911

Réponse publiée le : 17 avril 2007, page 3860